



SYNDICAT NATIONAL des PROFESSIONNELS  
ESCALADE & CANYON

## **Covid 19 - Position syndicale pour une reprise de l'activité des moniteurs d'escalade et de canyon**

Le SNAPEC, syndicat historique et majoritaire des moniteurs de l'escalade et du canyon, regroupe à ce jour plus de 700 professionnels répartis sur ces deux activités. Concernés comme d'autres représentants syndicaux à la fois par la protection sanitaire de nos moniteurs et de leurs clients, mais aussi par la détresse économique de certains professionnels, tous statuts confondus, nous sommes aujourd'hui engagés dans un travail concerté et ouvert entre nos adhérents, les autres syndicats de nos activités et les fédérations. Cette démarche vise à déterminer les conditions dans lesquelles une reprise d'activité est envisageable, mettant dans la balance aussi bien les aspects sanitaires, économiques et sociaux, que les spécificités techniques inhérentes à nos métiers. Nous partageons donc avec vous notre analyse de la situation, et réaffirmons notre souhait de participer avec le ministère des sports aux échanges portant sur les conditions de reprises de nos activités professionnelles.

### **1. Le contexte actuel**

- 1.1. **Il n'existe encore aucune exigence sanitaire définie officiellement** par les autorités compétentes pour les activités sportives de plein air. Certains fabricants de matériel, syndicats ou fédérations d'autres sports de plein air ont déjà proposé des protocoles d'hygiène et sécurité. Ceux-ci nous semblent très difficiles voire impossibles à respecter, en particulier au regard des impératifs pédagogiques, techniques et sécuritaires de nos activités escalade et canyonisme impliquant proximité, échanges et contacts entre clients et professionnels. Quelques exemples dans la [FAQ](#) mise en place sur le site du SNAPEC.



SYNDICAT NATIONAL des PROFESSIONNELS  
ESCALADE & CANYON

- 1.2. **L'incertitude globale de la situation** actuelle et l'absence manifeste de données fiables établies par le Ministère des Sports ne nous permet pas de nous projeter dans un scénario plus crédible qu'un autre. De nombreux clubs d'escalade ont déjà acté leur reprise d'activité d'encadrement après l'été, clôturant prématurément la saison 2020, et envisageant avec difficulté la rentrée de septembre.
- 1.3. Il existe un mouvement très large de **remise en question d'une dynamique de reprise "à tout prix et au plus vite"** des activités professionnelles, notamment dans le monde du sport, de l'éducation et du tourisme. Nous partageons cette prise de position avec la FERC-CGT et d'autres organisations syndicales. La critique s'organise autour de deux axes :
- la crainte que les dispositions actuellement pressenties ne soient pas applicables et ne permettent pas une reprise d'activité, sauf à dégrader gravement les conditions de travail des travailleurs-euses ou à les exposer sur le terrain à un risque majeur résultant de la non-application de mesures trop contraignantes,
  - la nécessité et l'opportunité d'intégrer les enjeux environnementaux et d'opérer des changements économiques structurels pour nos fonctionnements futurs.

## 2. Considérations sur la reprise d'activité

En préambule, le SNAPEC souhaite interpeller les pouvoirs publics quant à la nécessité de rendre possible l'accès aux sites naturels et les activités physiques associées, hors champ professionnel, dès le 11 mai, principalement pour des raisons de santé psychique et physique, tout particulièrement pour les personnes confinées dans des conditions difficiles.

En ce qui concerne la reprise des activités dans le champ professionnel de l'escalade et du canyon, nos considérations se concentrent autour de 3 aspects :

- 2.1. **Le respect des considérations d'ordre sanitaire** nous apparaît prioritaire, et notamment les préconisations et la conduite à tenir qui en découlent.



SYNDICAT NATIONAL des PROFESSIONNELS  
ESCALADE & CANYON

Nous précisons ici quelles seraient pour nous les conditions indispensables à la reprise de nos activités professionnelles, au regard des exigences pédagogiques et sécuritaires propres à l'escalade et au canyoning :

1. <b>La possibilité d'aller au contact des clients.</b>
2. Le <b>port du masque</b> possible sur les temps d'accueil et de retour, mais non imposé sur les temps d'activité sportive effective : risque d'étouffement, de noyade, de blocage dans le matériel de sécurité pouvant entraîner la strangulation. Le masque devra être fourni par le client.
3. La <b>désinfection du matériel</b> compatible avec les recommandations des fabricants, réalisable entre deux groupes utilisant ce matériel et ne nécessitant pas de mise en quarantaine prolongée.
4. Des <b>solutions de transport collectif</b> permettant aux groupes de se rendre sur site dans des conditions sanitaires satisfaisantes et n'allant pas à l'encontre d'une logique de préservation de l'environnement et des efforts mis en place ces dernières années pour une utilisation responsable des sites de pratique avec les collectivités et les propriétaires privés.

## 2.2. Les considérations d'ordre sociale et économique

La rentabilité des activités touristiques, et donc de celles de nos moniteurs, est pleinement soumise aux conditions d'exercices envisagées (mesures sanitaires et adaptations possibles, circulation et déplacement à l'échelle régionale, nationale et internationale).

Ce constat nous amène à distinguer 2 scénarios :

### **Scénario n°1 : les conditions et contraintes sanitaires permettent l'exercice professionnel**

L'activité professionnelle sera alors fortement réduite **pour la saison touristique estivale** du fait :

- de l'absence et/ou limitation des possibilités d'hébergement et de déplacement dans les zones touristiques,



SYNDICAT NATIONAL des PROFESSIONNELS  
ESCALADE & CANYON

- des budgets restreints des collectivités comme des particuliers,
- de l'impact psychologique de la crise sur la clientèle quant à la perspective de reprendre des activités collectives.

Dans ces conditions, le climat de concurrence pourrait s'accroître entre les professionnels, au risque de fragiliser encore davantage les moniteurs les plus précarisés et de générer un **contexte accidentogène**.

Afin de pallier à ces éventualités, nous demandons alors que la levée de la fermeture administrative des établissements d'enseignement d'escalade et de canyon **ne s'accompagne pas d'une réduction ou d'une suppression du soutien économique**, pour permettre à tous de traverser cette période avec un revenu minimum.

A noter que toujours dans le cas d'une reprise d'activité, le SNAPEC défend l'idée qu'une limitation trop importante des effectifs pouvant être pris en charge par un moniteur constituerait une entrave à la pratique au sein des collectivités et autres ACM, pour lesquels les activités de pleine nature, dans ce contexte particulier, sont essentielles. De plus, cette limitation serait incohérente avec la perspective de réouvertures d'écoles s'accompagnant d'une prise en charge des demi-classes non scolarisées par des éducateurs sportifs. Voir sur ce point la [FAQ](#) rédigée à cet effet.

**Scénario n°2 : les conditions et contraintes sanitaires qui nous sont imposées seraient incompatibles avec l'exercice professionnel**

Le SNAPEC demande alors un **soutien économique et social à l'ensemble des travailleurs** tant que la situation sanitaire exigera des contraintes techniques et organisationnelles rédhibitoires, trop contraignantes ou de nature à engendrer des pertes substantielles de revenus :

- maintien du chômage partiel pour les salariés,
- fonds de solidarité prolongé et adapté au cas des indépendants saisonniers,
- report, exonération ou réduction des cotisations sociales sans que cela n'affecte les droits qu'auraient acquis les travailleurs en cotisant pleinement,
- annulation ou report des loyers des locaux commerciaux.



SYNDICAT NATIONAL des PROFESSIONNELS  
ESCALADE & CANYON

**Quel que soit le scénario, le SNAPEC souhaite également:**

- Accompagner les professionnels qui le souhaitent ou se trouvant dans le besoin vers les possibilités d'autres activités économiques hors du champ de l'encadrement en escalade ou en canyoning (pluriactivité ou reconversion), et ce dès cet été.
- Créer un espace d'échange de bonnes idées très concrètes pour favoriser les solidarités nécessaires à l'échelon local (caisse de secours, répartition du travail, ...)

### **3. Conclusion:**

- Les incertitudes dues à la situation et à l'absence de règles sanitaires globales définies par l'Etat pour la saison estivale empêche à ce stade toute projection trop précise sur les conditions de reprises d'activité.
- Le SNAPEC affiche une volonté de reprendre nos activités professionnelles, mais pas à n'importe quel prix.
- Notre réflexion se base sur la mise en balance des considérations sanitaires face aux obligations pédagogiques et sécuritaires inhérentes à l'encadrement en escalade et canyoning. Nous concluons qu'une reprise d'activité sera possible lorsque les contacts clients-moniteurs seront eux-mêmes possibles.
- Une fois ce prérequis validé, d'autres ajustements techniques seront possibles et envisageables (masques, désinfection, transports).
- Les aspects socio-économiques et la perspective d'une période estivale calamiteuse nous incitent à considérer 2 scénarios:
  1. Une reprise d'activité partielle possible dans les conditions décrites précédemment, où le maintien d'une aide pour assurer un revenu minimal s'avère indispensable.
  2. Une impossibilité de reprise, impliquant une prise en charge temporaire de l'Etat pour surmonter cette période.